



## Communiqué de presse

---

### Loi sur l'aménagement du territoire Partenariat novateur entre les communes de Morges et de Villarzel

---

**Morges et Villarzel, le 25 avril 2017. Soutenues par le Canton, les communes de Morges et de Villarzel ont conclu un accord inédit, conforme à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour permettre au projet de quartier Prairie-Nord/Eglantine de voir le jour à Morges. Cet accord porte sur un échange de droits à bâtir entre les deux communes. Des représentants des autorités de Morges et de Villarzel ont apporté conjointement leur plan au chef du Service du développement territorial, M. Pierre Imhof, pour approbation par la cheffe de département, Mme Jacqueline de Quattro.**

LAT oblige, le Canton ne peut pas autoriser qu'un terrain agricole passe en terrain à bâtir sans qu'il y ait compensation. Désireux de faire avancer ce dossier dans les meilleurs délais, la Ville de Morges et les porteurs du projet ont approché la Commune de Villarzel, qui doit restituer à la zone agricole des surfaces de zone à bâtir. La commune de Villarzel, celle de Morges et le développeur du projet, ont trouvé un accord pour procéder à un transfert de droits à bâtir de Villarzel à Morges en faveur du projet Prairie-Nord/Eglantine. Le chef du SDT Pierre Imhof a salué « cet exemple de collaboration entre deux communes et avec le Canton, qui constitue à ce jour une première. »

Le Législatif de la commune de Villarzel a donné son accord au redimensionnement de ses zones à bâtir le 13 mars en adoptant les modifications des plans de zones et des règlements. Plus de 40 propriétaires sont touchés par ces modifications. Il n'y a eu aucune opposition au préavis soumis au Conseil général. Les surfaces de ces déclassements correspondent aux besoins du nouveau PPA morgien.

Ces dossiers ont été déposés le 24 mars auprès du SDT pour approbation conjointe par la Cheffe du Département. Le projet Prairie-Nord/Eglantine a pour objectifs de garantir un développement dans le respect des principes de quartier durable, de préserver et de valoriser les fonctionnalités écologiques et les valeurs naturelles et paysagères du site, de créer des entités de verdure conjuguant aménagements favorables aux usages sociaux, à la nature et à la biodiversité, de mettre en œuvre un système d'accès et de dessertes du quartier qui soit rationnel et économe en espace et d'assurer une transition harmonieuse avec le Secteur Prairie-Sud, en particulier par les aménagements paysagers.

Les Municipalités de Morges et de Villarzel

**Annexe : photo de la rencontre avec, de gauche à droite, M. Eric Züger, Municipal, Morges ; Mme Anouk Paltani Baumann, cheffe de service, Morges ; M. Pierre Imhof, chef du SDT ; M. Max Blaser, Syndic de Villarzel ; M. Xavier Nicod, Municipal, Villarzel.**

---

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :**

M. Max Blaser, Syndic de Villarzel, 079 320 23 81

M. Eric Züger, Municipal Urbanisme, construction et mobilité à Morges, 079 469 28 74

Mme Anouk Paltani Baumann, cheffe du Service Urbanisme, constructions et mobilité, Morges, 079 722 59 02

---

